Case FRC 710

L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX FRANÇAIS.

M+W 1424
and IV 1: 32078

L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX FRANÇAIS.

11 février 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE s'avançant dans la carriere de ſes travaux, reçoit de toutes parts les félicitations des provinces, des villes, des communautés, les témoignages de la joie publique, les acclamations de la reconnoiſſance; mais elle entend auſſi les murmures, les clameurs de ceux que bleſſent ou qu'affligent les coups portés à tant d'abus, à tant d'intérêts, à tant de préjugés. En s'occupant du bonheur de tous, elle s'inquiete des maux particuliers : elle pardonne à la prévention, à l'aigreur, à l'injuſtice; mais elle regarde comme un de ſes devoirs de vous prémunir contre les influences de la calomnie, & de détruire les vaines terreurs dont on chercheroit à vous ſurprendre. Eh! que n'a-t-on pas tenté pour vous égarer, pour ébranler votre confiance! On a feint d'ignorer quel bien avoit fait l'Aſſemblée nationale : nous allons vous le rappeller. On a élevé des difficultés contre ce qu'elle a fait : nous allons y répondre. On a répandu des doutes, on a fait naître des inquiétudes ſur ce qu'elle fera : nous allons vous l'apprendre.

De la part du Club patriotique de Dijon

Qu'a fait l'assemblée ?

Elle a tracé d'une main ferme, au milieu des orages, les principes de la constitution qui assure à jamais votre liberté.

Les droits des hommes étoient méconnus, insultés depuis des siecles ; ils ont été rétablis pour l'humanité entiere, dans cette déclaration qui sera à jamais le cri de ralliement contre les oppresseurs, & la loi des législateurs eux-mêmes.

La nation avoit perdu le droit de décréter, & les loix & les impôts : ce droit lui a été restitué, & en même temps ont été consacrés les vrais principes de la monarchie, l'inviolabilité du chef auguste de la nation, & l'hérédité du trône dans une famille si chere à tous les Français.

Nous n'avions que des États généraux ; vous avez maintenant une Assemblée nationale, & elle ne peut plus vous être ravie.

Des ordres, nécessairement divisés & asservis à d'antiques prétentions, y dictoient les décrets, & pouvoient y arrêter l'essor de la volonté nationale. Ces ordres n'existent plus : tout a disparu devant l'honorable qualité de citoyen.

Tout étant devenu citoyen, il vous falloit des défenseurs citoyens ; & au premier signal, on a vu cette garde nationale, qui, rassemblée par le patriotisme, commandée par l'honneur, par-tout maintient ou ramene l'ordre, & veille avec un zèle infatigable à la sûreté de chacun pour l'intérêt de tous.

Des privileges sans nombre, ennemis irréconciliables de tout bien, composoient tout notre droit public : ils

ſont détruits ; & à la voix de votre Aſſemblée, les provinces les plus jalouſes des leurs, ont applaudi à leur chûte ; elles ont ſenti qu'elles s'enrichiſſoient de leur perte.

Une féodalité vexatoire, ſi puiſſante encore dans ſes derniers débris, couvroit la France entiere : elle a disparu ſans retour.

Vous étiez ſoumis, dans les provinces, au régime d'une adminiſtration inquiétante : vous en êtes affranchis.

Des ordres arbitraires attentoient à la liberté des citoyens : ils ſont anéantis.

Vous vouliez une organiſation complette des municipalités : elle vient de vous être donnée ; & la création de tous ces corps, formés par vos ſuffrages, préſente en ce moment, dans toute la France, le ſpectacle le plus impoſant.

En même temps l'Aſſemblée nationale a conſommé l'ouvrage de la nouvelle diviſion du royaume, qui ſeule pouvoit effacer juſqu'aux dernieres traces des anciens préjugés; ſubſtituer à l'amour propre de province, l'amour véritable de la patrie ; aſſeoir les baſes d'une bonne repréſentation, & fixer à la fois les droits de chaque homme & de chaque canton, en raiſon de leurs rapports avec la choſe publique ; problême difficile, dont la ſolution étoit reſtée inconnue juſqu'à nos jours.

Dès long-temps vous deſiriez l'abolition de la vénalité des charges de magiſtrature : elle a été prononcée.— Vous éprouviez le beſoin d'une réforme, du moins proviſoire, des principaux vices du code criminel : elle a été décrétée, en attendant une réforme générale.— De toutes les parties du royaume nous ont été adreſſées

des plaintes, des demandes, des réclamations : nous y avons satisfait autant qu'il étoit en notre pouvoir.— La multitude des engagemens publics effrayoit : nous avons consacré les principes sur la foi qui leur est due.— Vous redoutiez le pouvoir des ministres : nous leur avons imposé la loi rassurante de la responsabilité.

L'impôt de la gabelle vous étoit odieux : nous l'avons adouci d'abord, & nous vous en avons promis l'entiere destruction; car il ne nous suffit pas que les impôts soient indispensables pour les besoins publics ; il faut encore qu'ils soient justifiés par leur égalité, leur sagesse, leur douceur.

Des pensions immodérées, prodiguées souvent à l'insu de votre Roi, vous raviſſoient le fruit de vos labeurs : nous avons jeté sur elles un premier regard sévere, & nous allons les renfermer dans les limites étroites d'une stricte justice.

Enfin, les finances demandoient d'immenses réformes : secondés par le ministre qui a obtenu votre confiance, nous y avons travaillé sans relâche, & bientôt vous allez en jouir

Voilà notre ouvrage, Français, ou plutôt voilà le vôtre : car nous ne sommes que vos organes, & c'est vous qui nous avez éclairés, encouragés, soutenus dans nos travaux. Quelle époque que celle à laquelle nous sommes enfin parvenus ! Quel honorable héritage vous allez transmettre à votre postérité ! Elevés au rang de citoyens, admissibles à tous les emplois, censeurs éclairés de l'administration, quand vous n'en serez pas les dépositaires ; sûrs que tout se fait, & par vous & pour vous ; égaux devant la loi, libre d'agir, de parler,

d'écrire, ne devant jamais compte aux hommes, toujours à la volonté commune; quelle plus belle condition! Pourroit-il être encore un seul citoyen, vraiment digne de ce nom, qui osât tourner ses regards en arriere, qui voulût relever les débris dont nous sommes environnés, pour en recomposer l'ancien édifice!

Et pourtant, que n'a-t-on pas dit? que n'a-t-on pas fait pour affoiblir en vous l'impression naturelle que tant de biens doivent produire?

Nous avons tout détruit, a-t-on dit : c'est qu'il falloit tout reconstruire. Et qu'y a-t-il donc tant à regretter! Veut-on le savoir? Que sur tous les objets réformés ou détruits, l'on interroge les hommes qui n'en profitoient pas; qu'on interroge même la bonne foi des hommes qui en profitoient; qu'on écarte ceux-là, qui, pour ennoblir les afflictions de l'intérêt personnel, prennent aujourd'hui pour objet de leur commisération, le sort de ceux qui, dans d'autres temps, leur furent si indifférens; & l'on verra si la réforme de chacun de ces objets ne réunit pas tous les suffrages faits pour être comptés.

Nous avons agi avec trop de précipitation.... Et tant d'autres nous ont reproché d'agir avec trop de lenteur! trop de précipitation! Ignore-t-on que c'est en attaquant, en renversant tous les abus à la fois, qu'on peut espérer de s'en voir délivré sans retour; qu'alors, & alors seulement, chacun se trouve intéressé à l'établissement de l'ordre; que les réformes lentes & partielles ont toujours fini par ne rien réformer; enfin, que l'abus que l'on conserve devient l'appui, & bientôt le restaurateur de tous ceux qu'on croyoit avoir détruits?

Nos assemblées sont tumultueuses..... Et qu'importe,

ſi les décrets qui en émanent ſont ſages! Nous ſommes, au reſte, loin de vouloir préſenter à votre admiration les détails de tous nos débats. Plus d'une fois nous en avons été affligés nous-mêmes : mais nous avons ſenti en même temps, qu'il étoit trop injuſte de chercher à s'en prévaloir; & qu'après tout, cette impétuoſité étoit l'effet preſqu'inévitable du premier combat qui ſe ſoit peut-être jamais livré entre tous les principes & toutes les erreurs.

On nous accuſe d'avoir aſpiré à une perfection chimérique..... Reproche bizarre, qui n'eſt, on le voit bien, qu'un vœu mal déguiſé pour la perpétuité des abus. L'Aſſemblée nationale ne s'eſt point arrêtée à ces motifs ſervilement intéreſſés ou puſillanimes; elle a eu le courage, ou plutôt la raiſon de croire que les idées utiles, néceſſaires au genre humain, n'étoient pas excluſivement deſtinées à orner les pages d'un livre; & que l'Être ſuprême, en donnant à l'homme la perfectibilité, apanage particulier de ſa nature, ne lui avoit pas défendu de l'appliquer à l'ordre ſocial, devenu le plus univerſel de ſes intérêts, & preſque le premier de ſes beſoins.

Il eſt impoſſible, a-t-on dit, de régénérer une nation vieille & corrompue..... Que l'on apprenne qu'il n'y a de corrompus que ceux qui veulent perpétuer des abus corrupteurs, & qu'une nation ſe rajeunit, le jour où elle a réſolu de renaître à la liberté. Voyez la génération nouvelle : comme déja ſon cœur palpite de joie & d'eſpérance! comme ſes ſentimens ſont purs, nobles, patriotiques! Avec quel enthouſiaſme on la voit chaque jour briguer l'honneur d'être admiſe à prêter le

ſerment de citoyen !.... Mais pourquoi répondre à un auſſi miſérable reproche ? L'Aſſemblée nationale ſeroit-elle donc réduite à s'excuſer de n'avoir pas déſeſpéré du peuple français.

On n'a encore rien fait pour le peuple, a-t-on oſé dire ! .... Et c'eſt ſa cauſe qui triomphe par-tout. Rien fait pour le peuple ! Et chaque abus que l'on a détruit, ne lui prépare-t-il pas, ne lui aſſure-t-il pas un ſoulagement ? Etoit-il un ſeul abus qui ne pesât ſur le peuple ?

Il ne ſe plaignoit pas..... C'eſt que l'excès de ſes maux étouffoit ſes plaintes..... Maintenant il eſt malheureux..... Dites plutôt : il eſt encore malheureux..... mais il ne le ſera pas long-temps ; nous en faiſons le ſerment.

Nous avons détruit le pouvoir exécutif... non : dites le pouvoir miniſtériel ; & c'eſt lui qui détruiſoit, qui ſouvent dégradoit le pouvoir exécutif.... Le pouvoir exécutif, nous l'avons éclairé en lui montrant ſes véritables droits ; ſur-tout nous l'avons ennobli, en le faiſant remonter à la véritable ſource de ſa puiſſance, la puiſſance du peuple.

Il eſt maintenant ſans force... contre la conſtitution & la loi : cela eſt vrai ; mais en leur faveur, il ſera plus puiſſant qu'il ne le fut jamais.

Le peuple s'eſt armé..... Oui, pour ſa défenſe : il en avoit beſoin..... Mais, dans pluſieurs endroits, il en eſt réſulté des malheurs..... Peut-on les reprocher à l'Aſſemblée nationale ? Peut-on lui imputer des déſaſtres dont elle gémit, qu'elle a voulu prévenir, arrêter

par toute la force de ſes décrets, & que va faire ceſſer ſans doute l'union déſormais indiſſoluble entre les deux pouvoirs, & l'action irréſiſtible de toutes les forces nationales ?

Nous avons paſſé nos pouvoirs. La réponſe eſt ſimple : nous étions inconteſtablement envoyés pour faire une conſtitution : c'étoit le vœu, c'étoit le beſoin de la France entiere. Or, étoit-il poſſible de la créer, cette conſtitution, de former un enſemble, même imparfait, de décrets conſtitutionnels, ſans la plénitude des pouvoirs que nous avons exercés ? Diſons plus : ſans l'Aſſemblée nationale, la France étoit perdue ; ſans le principe qui ſoumet tout à la pluralité des ſuffrages libres, & qui a fait tous nos décrets, il eſt impoſſible de concevoir une Aſſemblée nationale ; il eſt impoſſible de concevoir, nous ne diſons pas une conſtitution, mais même l'eſpoir de détruire irrévocablement le moindre des abus. Ce principe eſt d'éternelle vérité ; il a été reconnu dans toute la France ; il s'eſt reproduit de mille manieres, dans ces nombreuſes adreſſes d'adhéſion, qui rencontroient ſur toutes les routes cette foule de libelles, où l'on nous reproche d'avoir excédé nos pouvoirs. Ces adreſſes, ces félicitations, ces hommages, ces ſermens patriotiques ; quelle confirmation des pouvoirs que l'on vouloit nous conteſter !

Tels ſont, français, les reproches que l'on fait à vos repréſentans, dans cette foule d'écrits coupables, où l'on affecte le ton d'une douleur citoyenne. Ah ! vainement on s'y flatte de nous décourager : notre courage

redouble; vous ne tarderez pas à en reſſentir les effets.

L'Aſſemblée va vous donner une conſtitution militaire, qui, compoſant l'armée de ſoldats citoyens, réunira la valeur qui défend la patrie, & les vertus civiques qui la protegent ſans l'effrayer.

Bientôt elle vous préſentera un ſyſtême d'impoſition qui ménagera l'agriculture & l'induſtrie, qui reſpectera enfin la liberté du commerce; un ſyſtême qui, ſimple, clair, aiſément conçu de tous ceux qui paient, déterminera la part qu'ils doivent, rendra facile la connoiſſance ſi néceſſaire de l'emploi des revenus publics, & mettra ſous les yeux de tous les français, le véritable état des finances, juſqu'à préſent labyrinthe obſcur, où l'œil n'a pu ſuivre la trace des tréſors de l'état.

Bientôt un clergé-citoyen, ſouſtrait à la pauvreté comme à la richeſſe, modele à la fois du riche & du pauvre, pardonnant les expreſſions injurieuſes d'un délire paſſager, inſpirera une confiance vraie, pure, univerſelle, que n'altérera ni l'envie qui outrage, ni cette ſorte de pitié qui humilie. Il fera chérir encore davantage la religion; il en accroîtra l'heureuſe influence, par des rapports plus doux & plus intimes entre les peuples & les paſteurs, & il n'offrira plus le ſpectacle, que le patriotiſme du clergé lui-même a plus d'une fois dénoncé dans cette Aſſemblée, de l'oiſiveté opulente, & de l'activité ſans récompenſe.

Bientôt un ſyſtême de loix criminelles & pénales, dictées par la raiſon, la juſtice, l'humanité, montrera, juſques dans la perſonne des victimes de la loi, le reſpect dû à la qualité d'homme, reſpect ſans lequel on n'a pas le droit de parler de morale.

Un code de loix civiles, confié à des juges désignés par votre suffrage, & rendant gratuitement la justice, fera disparoître toutes ces loix obscures, compliquées, contradictoires, dont l'incohérence & la multitude sembloient laisser, même a un juge integre, le droit d'appeller justice sa volonté, son erreur, quelquefois son ignorance. Mais, jusqu'à ce moment, vous obéirez religieusement à ces mêmes loix, parce que vous savez que le respect pour toute loi non encore révoquée, est la marque distinctive du vrai citoyen.

Enfin, nous terminerons nos travaux par un code d'instruction & d'éducation nationale, qui mettra la constitution sous la sauve-garde des générations naissantes; & faisant passer l'instruction civique par tous les dégrés de la représentation, nous transmettrons, dans toutes les classes de la société, les connoissances nécessaires au bonheur de chacune de ces classes, en même temps qu'à celui de la société entiere.

Voyez, français, la perspective de bonheur & de gloire qui s'ouvre devant vous! Il reste encore quelques pas à faire, & c'est où vous attendent les détracteurs de la révolution. Défiez-vous d'une impétueuse vivacité; redoutez sur-tout les violences, car tout désordre peut devenir funeste à la liberté. Vous chérissez cette liberté; vous la possédez maintenant: montrez-vous dignes de la conserver; soyez fideles à l'esprit, à la lettre des décrets de vos représentans, acceptés ou sanctionnés par le Roi; distinguez soigneusement les droits abolis sans rachat, & les droits rachetables, mais encore existans. Que les premiers ne soient plus exigés, mais que les seconds ne soient point refusés. Son-

gez aux trois mots sacrés qui garantissent ces décrets : LA NATION, LA LOI, LE ROI. La nation, c'est vous ; la loi, c'est encore vous, c'est votre volonté ; le Roi, c'est le gardien de la loi. Quels que soient les mensonges qu'on prodigue, comptez sur cette union. C'est le Roi qu'on trompoit : c'est vous qu'on trompe maintenant, & la bonté du Roi s'en afflige ; il veut préserver son peuple des flatteurs qu'il a éloignés du trône ; il en défendra le berceau de son fils ; car, au milieu de vos représentans, il a déclaré qu'il faisoit de l'héritier de la couronne le gardien de la constitution.

Qu'on ne vous parle plus de deux partis. Il n'en est qu'un ; nous l'avons tous juré ; c'est celui de la liberté. Si la victoire est sûre, attestée par les conquêtes qui se multiplient tous les jours, laissez d'obscurs blasphémateurs prodiguer contre nous les injures, les calomnies ; pensez seulement que, s'ils nous louoient, la France seroit perdue. Gardez-vous sur-tout de réveiller leurs espérances par des fautes, par des désordres, par l'oubli de la loi. Voyez comme ils triomphent de quelques délais dans la perception de l'impôt ! Ah ! ne leur préparez pas une joie cruelle ! Songez que cette dette.... Non, ce n'est plus une dette : c'est un tribut sacré, & c'est la patrie maintenant qui le reçoit pour vous, pour vos enfans ; elle ne le laissera plus prodiguer aux déprédateurs qui voudroient voir tarir pour l'état le trésor public, maintenant tari pour eux ; ils aspiroient à des malheurs qu'a prévenus, qu'a rendus impossibles la bonté magnanime du Roi. Français, secondez votre Roi ; par un saint & immuable respect pour la loi, défendez contre eux son bonheur, ses vertus, sa véritable gloire ;

montrez qu'il n'eut jamais d'autres ennemis que ceux de la liberté ; montrez que pour elle & pour lui votre conſtance égalera votre courage ; que pour la liberté dont il eſt le garant, on ne ſe laſſe point, on eſt infatigable. Votre laſſitude étoit le dernier eſpoir des ennemis de la révolution ; ils le perdent : pardonnez-leur d'en gémir ; & déplorez, ſans les haïr, ce reſte de foibleſſe, toutes ces miſeres de l'humanité : cherchons, diſons même ce qui les excuſe. Voyez quel concours de cauſes a dû prolonger, entretenir, preſqu'éterniſer leur illuſion. Eh ! ne faut-il pas quelque temps pour chaſſer de ſa mémoire les fantômes d'un long rêve, les rêves d'une longue vie ! Qui peut triompher, en un moment, des habitudes de l'eſprit, des opinions inculquées dans l'enfance, entretenues par les formes extérieures de la ſociété, long-temps favoriſées par la ſervitude publique qu'on croyoit éternelle, cheres à un genre d'orgueil qu'on impoſoit comme un devoir, enfin miſes ſous la protection de l'intérêt perſonnel qu'elles flattoient de tant de manieres ? Perdre à la fois ſes illuſions, ſes eſpérances, ſes idées les plus chéries, une partie de ſa fortune ; eſt-il donné à beaucoup d'hommes de le pouvoir ſans quelques regrets, ſans des efforts, ſans des réſiſtances d'abord naturelles, & qu'enſuite un faux point d'honneur s'impoſe quelquefois à lui-même ? Eh ! ſi dans cette claſſe, nagueres ſi favoriſée, il s'en trouve quelques-uns qui ne peuvent ſe faire à tant de pertes à la fois, ſoyez généreux ; ſongez que, dans cette même claſſe, il s'eſt trouvé des hommes qui ont oſé s'élever à la dignité de citoyens, intrépides défenſeurs de vos droits ; & dans le ſein même de leur famille, oppoſant à leurs

ſentimens les plus tendres, le noble enthouſiaſme de la liberté.

Plaignez, français, les victimes aveugles de tant de déplorables préjugés; mais, ſous l'empire des loix, que le mot de *vengeance* ne ſoit plus prononcé. Courage, perſévérance, généroſité, les vertus de la liberté; nous vous les demandons au nom de cette liberté ſacrée, ſeule conquête digne de l'homme, digne de vous, par les efforts, par les ſacrifices que vous avez faits pour elle, par les vertus qui ſe ſont mêlées aux malheurs inſéparables d'une grande révolution: ne retardez point, ne déshonorez point le plus bel ouvrage dont les annales du monde nous aient tranſmis la mémoire. Qu'avez-vous à craindre? Rien, non rien, qu'une funeſte impatience: encore quelques momens.... C'eſt pour la liberté! Vous avez donné tant de ſiecles au deſpotiſme! Amis, citoyens, une patience généreuſe au lieu d'une patience ſervile. Au nom de la patrie, vous en avez une maintenant; au nom de votte Roi, vous avez un Roi: il eſt à vous; non, plus le Roi de quelques milliers d'hommes, mais le Roi des français... de tous les français. Qu'il doit mépriſer maintenant le deſpotiſme! qu'il doit le haïr! Roi d'un peuple libre, comme il doit reconnoître l'erreur de ces illuſions menſongeres, qu'entretenoit ſa cour qui ſe diſoit ſon peuple! preſtiges répandus autour de ſon berceau, enfermés comme à deſſein dans l'éducation royale, & dont on a cherché, dans tous les temps, à compoſer l'entendement des Rois pour faire, des erreurs de leurs penſées, le patrimoine des

553

cours. Il eſt à vous : qu'il nous eſt cher ! Ah ! depuis que ſon peuple eſt devenu ſa cour, lui refuſerez-vous la tranquillité, le bonheur qu'il mérite ? Déſormais, qu'il n'apprenne plus aucune de ces ſcènes violentes, qui ont tant affligé ſon cœur : qu'il apprenne au contraire, que l'ordre renaît ; que par-tout les propriétés ſont reſpectées, défendues ; que vous recevez, vous placez ſous l'égide des loix, l'innocent, le coupable..... De coupable ! il n'en eſt point, ſi la loi ne l'a prononcé. Ou plutôt, qu'il apprenne encore, votre vertueux monarque, quelques-uns de ces traits généreux, de ces nobles exemples qui déja ont illuſtré le berceau de la liberté françaiſe..... Etonnez-le de vos vertus, pour lui donner plutôt le prix des ſiennes, en avançant pour lui le moment de la tranquillité publique & le ſpectacle de votre félicité.

Pour nous, pourſuivant notre tâche laborieuſe, voués, conſacrés au grand travail de la conſtitution, votre ouvrage autant que le nôtre, nous le terminerons, aidés de toutes les lumieres de la France, & vainqueurs de tous les obſtacles. Satisfaits de notre conſcience, convaincus, & d'avance heureux de votre prochain bonheur, nous placerons entre vos mains ce dépôt ſacré de la conſtitution, ſous la garde des vertus nouvelles, dont le germe, enfermé dans vos ames, vient d'éclorre aux premiers jours de la liberté.

Signé, BUREAU DE PUSY, *Préſident*. LABORDE DE MEREVILLE, L'ABBÉ EXPILLY, le vicomte DE NOAILLES, GUILLOTIN, le baron DE MARGUERITTES, le marquis DE LA COSTE, *Secrétaires*.

DE L'IMPRIMERIE DE P. CAUSSE.